

SEANCE DU 06/03/2023

DATE DE CONVOCATION : 28/02/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Mickaël TANGUY à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S) : Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOUGAULT

**Politique locale 2023.03.015 COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES
ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. le Maire explique que la commission de Délégation de Service Public constitue une instance décidant des candidats admis à présenter une offre dans le cadre des attributions des Délégations de Service Public. La Commune dispose à ce jour d'une DSP pour la mission Enfance Jeunesse, et d'une DSP pour la mission Assainissement collectif des eaux usées. M. le Maire rappelle au Conseil municipal la composition actuelle de la commission de concession de services et de délégation de service public, et informe que, suite à la démission de M. Jean-Marie LANGE, et à l'arrivée de M. Nicolas ELLEOUET au sein du conseil municipal, il est proposé de revoir la composition de cette commission fixée lors de la séance du 8 juin 2020 (délibération n°2020.06.006).

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le CGCT, notamment son article L. 1411-5, et ses articles D. 1411-3 et 1411-5

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la Commission de Délégation de Service Public est composée du Maire, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort resté,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission doit avoir lieu à bulletin secret, et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Vu la délibération du conseil municipal du 28/05/2020 fixant les conditions de dépôt des listes pour la constitution de la commission,

Considérant qu'une seule liste de membres titulaires et suppléants s'est portée candidate, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ELIT :

- 5 membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- Yannick GOUGEON
- Yannick TRINQUART
- Olivier TORTELIER
- Nathalie BERTHO
- Fabrice GAUBERT

- 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

- Patricia PERSAIS
- Aurélie SAULNIER
- Loïc HERVOIR
- Bruno LEROY
- Jean-François PLAIN

- PRECISE qu'un suppléant n'est pas le suppléant de la commission ou d'un titulaire, mais le suppléant d'une liste : en cas d'absence d'un titulaire, le 1^{er} suppléant dans l'ordre de la liste sera invité à le remplacer.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 17 mars 2023
Le Maire, Norbert Saulnier

